

Séance
ordinaire du 2
avril 2024

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU DEUXIÈME (2^e) JOUR DU
MOIS D'AVRIL DEUX-MIL-VINGT-QUATRE (2024) À COMPTER DE 20 H À LA
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE À
MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire,
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis.

24.04.161

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

24.04.162

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 4 et 18 mars 2024 et de la séance extraordinaire du 11 mars 2024.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

↳ Comptes réguliers : 268 477.76 \$
↳ Comptes préautorisés : 1 183 149.89\$

FINANCES

5. Autorisation d'inscription aux assises 2024 de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ).
6. Autorisation de paiement no 13 – réaménagement intérieur et réfection de l'entrée principale de l'Hôtel-de-Ville.
7. Adoption du règlement 2024-1515 instaurant un programme d'aide financière afin de promouvoir l'utilisation de produits d'hygiène réutilisables.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

8. Autorisation de participation au congrès de l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives.

9. Autorisation de participation au congrès de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec.

10. Autorisation d'adhésion à l'Association québécoise d'urbanisme.

11. Autorisation d'embauche d'étudiants au service des travaux publics.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. Autorisation d'embauche d'étudiants préventionnistes au service incendie.

TRAVAUX PUBLICS

13. Autorisation d'achat d'un tracteur et d'un souffleur à neige pour le service des travaux publics.

14. Autorisation d'octroi de contrat au Groupe Voyer.

URBANISME

15. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 13 mars 2024 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

16. Dépôt du procès-verbal de la réunion du lundi 25 mars 2024 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

17. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 260, avenue Perreault.

18. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 470, avenue du Sanatorium.

19. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA – 1675-1677, boulevard Jacques-Cartier

20. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA – 1419-1423, boulevard Jacques-Cartier.

AFFAIRES NOUVELLES

21. Autorisation de prolongation du délai d'acquisition du lot 6 449 182.

22. Autorisation de prolongation du délai d'acquisition des lots 6 449 188 et 6 449 189.

23. Autorisation de signature d'un bail locatif dans le parc industriel Pierre-de-Bané.

24. Période de questions.

25. Clôture et levée de l'assemblée.

24.04.163
Martin

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES ORDINAIRES DU 4 ET 18 MARS 2024 À 20 H ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MARS 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaires du 4 et 18 mars et de la séance extraordinaire du 11 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 mars 2024 à 20 h en sa forme et teneur;

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 18 mars 2024 à 20h en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 11 mars 2024 à 19h en sa forme et teneur.

24.04.164

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 268 477.76 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 1 183 149.89 \$.

FINANCES

24.04.165

AUTORISATION D'INSCRIPTION AUX ASSISES 2024 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de trois membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui auront lieu à Montréal du 22 au 24 mai 2024. Le tarif est de 845 \$ par personne plus les taxes et cette dépense est prévue au budget. Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas sont également autorisés.

24.04.166

AUTORISATION DE PAIEMENT NO 13 – RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR ET RÉFECTION DE L'ENTRÉE PRINCIPALE DE L'HÔTEL-DE-VILLE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie DVM Construction inc. a présenté une demande de paiement no 13 pour le réaménagement intérieur et réfection de l'entrée principale de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 13 et la recommandation de la firme Groupe Architecture MB inc. et du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 13 au montant de 60 977.30 \$ incluant les taxes à DVM Construction inc. Ce paiement représente la libération de la retenue restante de 5%.

24.04.167

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-1515 INSTAURANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AFIN DE PROMOUVOIR L'UTILISATION DE PRODUITS D'HYGIÈNE RÉUTILISABLES

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2024-1515 instaurant un programme d'aide financière afin de promouvoir l'utilisation de produits d'hygiène réutilisables.

Ce règlement instaure un programme d'aide financière visant à favoriser les produits d'hygiène réutilisables, notamment les produits d'hygiène réutilisables liés aux enfants, les produits d'hygiène féminine réutilisables et d'autres produits réutilisables. Ce règlement abroge le règlement 2021-1458.

Il n'y a pas eu de modification au règlement entre son dépôt et son adoption.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

24.04.168

AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ARÉNAS ET DES INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Roch Nadeau, directeur du service des loisirs, à participer au Congrès annuel de l'AQAIRS qui se tiendra du 15 au 17 mai 2024 à Chicoutimi. Les frais d'inscription sont de 480 \$ plus les taxes. Les frais de transport, d'hébergement et de restauration sont prévus au budget du service.

24.04.169

AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES EN SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Robert Roger, directeur du service incendie, à participer au Congrès annuel de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec qui se tiendra du 1^{er} au 4 juin 2024 à Gatineau. Les frais d'inscription sont de 900 \$ taxes incluses. Les frais de transport, d'hébergement et de restauration sont prévus au budget du service.

24.04.170

AUTORISATION D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'adhésion de la Ville à l'Association québécoise d'urbanisme pour l'année 2024, et ce, au coût de 150\$ plus taxes.

24.04.171

AUTORISATION D'EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de messieurs Jason Heppell et de Zachary Veilleux qui débiteront le 21 mai prochain pour la saison estivale au taux de 17.75\$ de l'heure.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

24.04.172

AUTORISATION D'EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS PRÉVENTIONNISTES AU SERVICE INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'embaucher mesdames Lili-Rose Fournier et Alycia Sirois ainsi que messieurs Simon Smith et Mathieu Perreault à titre de pompiers préventionnistes pour la période estivale.

Madame Fournier sera à l'emploi durant 6 semaines et sera rémunérée au taux horaire de 17.50\$ pour 30 heures semaines, à partir du 25 juin. Son emploi sera financé par le budget du service incendie.

Monsieur Smith sera à l'emploi durant 6 semaines et sera rémunéré au taux horaire de 17\$ pour 30 heures semaine, à partir du 25 juin. Son emploi sera financé par le budget du service incendie.

Madame Sirois et Monsieur Perreault seront à l'emploi durant 6 semaines et seront rémunérés au taux horaire de 17\$ pour 30 heures semaines, à partir du 25 juin. Ces deux candidats sont éligibles au programme de Desjardins étudiants au travail.

TRAVAUX PUBLICS

24.04.173

AUTORISATION D'ACHAT D'UN TRACTEUR POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Item retiré.

24.04.174

AUTORISATION D'OCTROI DE CONTRAT AU GROUPE VOYER

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un contrat au Groupe Voyer pour la mise à niveau de la pompe incendie de la station de pompage Price, et ce, au coût de 17 497.33\$ taxes incluses.

URBANISME

24.04.175

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MERCREDI 13 MARS 2024 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mercredi 13 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du 13 mars 2024 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- Deux demandes de dérogation mineure.

24.04.176

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU LUNDI 25 MARS 2024 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le lundi 25 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du 25 mars 2024 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- Deux demandes de PIIA.

24.04.177

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 260, AVENUE PERREAULT

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée par le propriétaire afin de permettre de modifier la demande de dérogation mineure initiale acceptée par la résolution 23.07.392 qui consistait à la construction d'un hangar agricole de dimensions d'environ 45 x 45 pieds de 2 étages et dont la marge de recul arrière est minimalement d'un mètre;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur fait une demande pour modifier les dimensions du hangar agricole projeté qui aurait un étage et aurait une dimension de 60 x 45 pieds longeant la limite arrière du terrain tout en maintenant une marge de recul arrière dérogatoire d'un mètre alors que le règlement de zonage exige une marge de recul de 7,5 mètres;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est compris à l'intérieur de la zone agricole décrétée par la Loi et qu'il est borné au nord par des terres agricoles cultivées ainsi que borné au sud par la zone industrielle;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne porte pas préjudice à la jouissance du droit de propriété des immeubles avoisinants, n'aurait pas pour effet d'aggraver le risque en matière de sécurité et de santé publique et ne porterait pas atteinte à la qualité de l'environnement ainsi qu'au bien-être général;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT l'avis public paru en date du 14 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure modifiée telle que présentée par le requérant.

24.04.178

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 470, AVENUE DU SANATORIUM

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée par le propriétaire afin d'agrandir une seconde fois le garage isolé jumelé existant en augmentant sa superficie;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement de ce garage avait fait l'objet d'une demande de dérogation mineure acceptée par la résolution 20.11.543;

CONSIDÉRANT QUE cette demande permettrait un agrandissement de 6 pieds par 15.5 pieds ce qui ferait en sorte que le garage isolé excèderait de 93 pieds carrés la superficie maximale autorisée dans la demande initiale;

CONSIDÉRANT QUE la somme des superficies au sol des bâtiments accessoires isolés ne doit pas excéder 15% de la superficie du terrain selon le règlement de zonage. Le projet excèderait pratiquement du double de la superficie maximale autorisée soit 65 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement serait fait en hauteur à l'étage sous un porte-à-faux soutenu à l'aide de colonnes au niveau du rez-de-chaussée;

CONSIDÉRANT l'avis public paru en date du 14 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme puisque cette demande de dérogation n'est pas de nature mineure, mais de nature majeure puisque le projet consisterait à excéder de près du double la superficie maximale prescrite au règlement de zonage en vigueur;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal refuse cette demande de dérogation mineure.

24.04.179

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA – 1675-1677, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE la requérante souhaite procéder au remplacement d'une porte sur le mur avant du bâtiment principal actuellement de couleur blanche pour une nouvelle de couleur verte foncée, et ce, en respect du style architectural et l'année du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la requérante souhaite également fermer sa véranda existante sur le mur latéral sud, qui comporterait l'ajout d'une porte sur le mur avant de couleur verte et de deux nouvelles fenêtres de couleur blanche sur le mur latéral. Les murs au bas de cette véranda seront composés du matériau de revêtement extérieur identique à celui du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est soumis à l'approbation du règlement sur les PIIA puisque cet immeuble est compris dans le secteur urbain traditionnel qui y est assujettie;

CONSIDÉRANT QUE l'un des critères du PIIA pour la nature de ces travaux est que les matériaux de revêtement extérieur doivent garder leur couleur naturelle ou être peint ou teint d'une couleur neutre et sobre;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) sur la demande telle que soumise;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande du 1675-1677, boulevard Jacques-Cartier.

24.04.180
Annie

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA –1419-1423 , BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE le requérant souhaite modifier l'usage au niveau du rez-de-chaussée qui est commercial pour y aménager deux nouveaux logements résidentiels;

CONSIDÉRANT la demande de PIIA à l'effet d'autoriser la rénovation des murs extérieurs du bâtiment principal (revêtement extérieur, portes, fenêtres et toiture);

CONSIDÉRANT QUE ce projet est soumis à l'approbation du règlement sur les PIIA puisque cet immeuble est compris dans le secteur urbain traditionnel et doit répondre à l'objectif des critères précisés à ce règlement. L'objectif est que ces travaux de rénovation doivent s'harmoniser avec le corps principal du bâtiment et avec son style architectural;

CONSIDÉRANT QUE l'un des critères du PIIA pour la nature de ces travaux est que les matériaux de revêtement extérieur doivent garder leur couleur naturelle ou être peint ou teint d'une couleur neutre et sobre et que les façades doivent s'harmoniser entre elles et comporter la même échelle de qualité architecturale et technique;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) sur la demande telle que soumise;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande du 1419-1423, boulevard Jacques-Cartier.

AFFAIRES NOUVELLES

24.04.181 AUTORISATION DE PROLONGATION DU DÉLAI D'ACQUISITION DU LOT 6 449 182

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la prolongation du délai d'acquisition du lot 6 449 182 à Madame Marie-Hélène Gauthier et Monsieur Guy Mimeault, au 30 septembre 2024.

24.04.182 AUTORISATION DE PROLONGATION DU DÉLAI D'ACQUISITION DES LOTS 6 449 188 et 6 449 189

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la prolongation du délai d'acquisition des lots 6 449 188 et 6 449 189 fusionnés et portant le numéro de cadastre 6 606 339 à Madame Josianne Richard et Monsieur Louis-Cédrik Méthot au 30 septembre 2024.

24.04.183 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL LOCATIF DANS LE PARC INDUSTRIEL PIERRE-DE-BANÉ

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Martin Soucy, maire, à signer pour et au nom de la Ville le bail locatif dans le parc industriel Pierre-De-Bané, entre la Ville de Mont-Joli et les Excavations Léon Chouinard et Fils Inc.

Le conseil a pris connaissance du bail et l'approuve tel que soumis.

24.04.184 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

24.04.185 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 20 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière